



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ORIENTALES

Liberté
Égalité
Fraternité

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

Perpignan, le 10 janvier 2022

Réunion de la commission consultative d'élus au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2022

le mercredi 19 janvier 2022 à 14 h 30

Le bilan de la programmation de la DETR 2021

Le département des Pyrénées-Orientales a bénéficié en 2021 d'une dotation au titre de la DETR d'un montant de **8 335 144 €** (*pour mémoire, l'enveloppe répartie au titre de la DETR 2020 s'élevait à 8 203 088 €*), soit une augmentation de près de 132 057 € par rapport à l'année précédente.

Plus de 317 dossiers ont été examinés dans le cadre de la programmation 2021 ; soit un nombre supérieur à celui de l'année précédente : 291 dossiers.

Au terme de plusieurs arbitrages intervenus entre les mois de mai et de décembre 2021, **197 projets** ont bénéficié d'une participation financière de la DETR se répartissant comme suit :

Arrondissement	Nombre de dossiers			Subvention DETR attribuée			Nombre de dossiers ayant bénéficié de plus de 100 000 € de DETR	Populations légales des arrondissements 2021	Populations légales des arrondissements (communes éligibles seules : NB)
	Cnes	EPCI	total	Communes	EPCI	Total			
Céret	47	4	51	2 074 318,00 €	372 860,00 €	2 447 178,00 €	8	172 137	129 193
Perpignan	34	1	35	2 597 379,78 €	94 900,00 €	2 692 279,78 €	8	316 304	170 839
Prades	94	15	109	2 464 198,00 €	555 371,03 €	3 019 569,03 €	3	88 448	88 448
ASA post-gloria			3			176 117,19 €	1	Néant	
Total	197			8 335 144,00 €				576 889	388 480

NB : les communes de d'Argelès-sur-Mer, Canet-en-Roussillon, Perpignan et Saint-Cyprien ne sont pas éligibles à la DETR (population DGF supérieure à 20 000 habitants)

Cette programmation a permis de répartir l'intégralité de l'enveloppe allouée au département des Pyrénées-Orientales.

La nature des projets retenus en programmation se répartit, notamment, selon les catégories d'opérations prioritaires validées par la commission d'élus dans les domaines d'intervention suivants :

- développement de l'activité économique, touristique de l'emploi (zones économiques et artisanales...),
- amélioration de l'accessibilité des bâtiments publics,
- sécurité civile (prévention incendie notamment au titre des moyens de fonctionnement des comités communaux feux de forêt et des pistes DFCl et réserves de sécurité civile attachées aux inondations...) et sécurité publique (vidéoprotection, mise en sécurité des écoles primaires et des crèches : si le FIPD ne peut pas intervenir),
- protection de l'environnement, eau, assainissement (stations d'épuration notamment), rénovation thermique et transition énergétique (les travaux de rénovation thermique comprennent notamment les travaux d'isolation des bâtiments communaux, qu'il s'agisse de bâtiments anciens ou de constructions nouvelles, et les travaux relatifs à la transition énergétique correspondent aux travaux visant à renforcer l'autonomie énergétique des bâtiments publics, notamment grâce aux énergies renouvelables : pompes à chaleur, panneaux solaires, géothermie),
- voirie communautaire dans les petites communes et en particulier celles situées en zone de montagne,
- opérations relatives à la restructuration ou à la construction de bâtiments publics,
- équipement numérique en milieu urbain permettant de diffuser des informations à destination de la population (panneaux d'informations municipales),
- opérations relatives à la lutte contre la désertification médicale (ex : acquisition d'équipements en télémédecine, construction de locaux recevant du personnel médical etc.),
- Acquisition de véhicules partagés,
- Équipements de lutte contre la propagation de la COVID-19 dans les établissements recevant du public (ERP).

A titre très exceptionnel, la DETR a également été mobilisée pour la réfection de canaux d'irrigation de 3 ASA (association syndicale autorisée) ayant subi des dégâts importants imputable à la tempête Gloria. En effet, compte tenu de la faiblesse de leurs assises financières, de leur engagement nécessaire à moyen terme dans des actions d'économie d'eau programmées dans le cadre des plans de gestion de la ressource en eau pour parvenir à une gestion équilibrée des ressources en eau de notre département, il est apparu nécessaire de maximiser les accompagnements publics de ces associations pour ne pas obérer leurs capacités à agir à l'avenir et assurer un retour le plus rapide à la normale de ces infrastructures nécessaires à l'économie agricole du département des Pyrénées-Orientales.

Vous trouverez sur la page 3 la répartition de la DETR par catégorie d'opérations prioritaires ainsi que le nombre de projet concerné.

Catégorie d'opérations prioritaires	DETR attribuée	Nombre de projet concerné
Acquisition de véhicules partagés	60 924,28	21
Amélioration de l'accessibilité des bâtiments publics	127 629,00	3
Équipement numérique en milieu urbain permettant de diffuser des informations à destination de la population (panneaux d'informations municipales)	98 708,95	8
Sécurité civile (prévention incendie notamment au titre des moyens de fonctionnement des comités communaux feux de forêt et des pistes DFCI et réserves de sécurité civile attachées aux inondations...) et sécurité publique (vidéoprotection, mise en sécurité des écoles primaires et des crèches : si le FIPD ne peut pas intervenir)	134 225,33	34
Voirie communautaire dans les petites communes et en particulier celles situées en zone de montagne	1 534 537,55	37
Développement de l'activité économique, touristique de l'emploi (zones économiques et artisanales...)	939 041,53	77
Équipements de lutte contre la propagation de la COVID-19 dans les établissements recevant du public (ERP)	93 035,00	8
Opérations relatives à la lutte contre la désertification médicale (ex : acquisition d'équipements en télémédecine, construction de locaux recevant du personnel médical etc.)	289 294,69	4
Opérations relatives à la restructuration ou à la construction de bâtiments publics	3 389 834,56	4
Protection de l'environnement, eau, assainissement (stations d'épuration notamment), rénovation thermique et transition énergétique (les travaux de rénovation thermique comprennent notamment les travaux d'isolation des bâtiments communaux, qu'il s'agisse de bâtiments anciens ou de constructions nouvelles, et les travaux relatifs à la transition énergétique correspondent aux travaux visant à renforcer l'autonomie énergétique des bâtiments publics, notamment grâce aux énergies renouvelables : pompes à chaleur, panneaux solaires, géothermie)	1 667 913,11	1
TOTAL	8 335 144,00	197